

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL (proc de B PERRUSSET ET V VANDUYNLAGER), M ALLAMEL, M BOUSCHON, J DAUMAS (proc de S CIVIER), K ESSAYAR (proc de P GAILLARD), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, C WIOT, (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), F CHASSON, A ROUSSET, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de M CHAZE).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 8
Votants : 50
Absents : 2

Date de convocation : 08/01/2021

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : J LAFFONT et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Demande de subvention auprès de la DETR 2021. Etudes préalables au projet de rénovation de la crèche Les Pandas à Saint Privat .

La crèche intercommunale « Les Pandas », située à Saint-Privat est gérée par l'association ADSEA et dispose de 25 places d'accueil soit 60 enfants différents accueillis. 12 agents salariés assurent le fonctionnement de cette structure.

Les locaux actuels n'offrent pas des conditions idéales d'accueil des enfants ainsi que de leurs familles et ne répondent pas aux recommandations de la PMI et du code du travail.

La CCBA souhaite donc restructurer les espaces afin de proposer des locaux adaptés tant pour les utilisateurs que pour les salariés. Il a aussi été décidé de modifier l'entrée de la crèche afin de lui redonner de la visibilité et une meilleure sécurité vis-à-vis des véhicules de livraison stationnés dans la cours.

Pour cela il est nécessaire d'envisager :

- La création d'une extension sur le parc du Charnivet (dans la limite autorisée par le PPRI) ;
- Le réaménagement intérieur de certains espaces existants ;
- La rénovation d'une salle adjacente de 30,20 m² à la crèche, rétrocéder par ADIS ;
- La rénovation du SAS d'accès aux caves ADIS comprenant déjà la buanderie et le local sous-station de la crèche, d'une surface de 15,00 m² ;
- Création d'un nouvel accès par le parc de l'EHPAD Le Charnivet.

Planning prévisionnel :

Phases	Dates
Démarrage des études de MCE	Février 2021
DIAG/ESQ	Mars 2021

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-11-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021

APS	Avril 2021
APD	Mai 2021
Dépôt du Permis de Construire	Mai 2021
PRO/DCE	Octobre 2021
Consultation entreprise	Novembre 2021
Démarrage travaux	Janvier 2022
Fin escomptée des travaux	Septembre 2022
Passage commission sécurité	Septembre 2020
Ouverture au public	Octobre 2022

Plan prévisionnel de financement :

Comme indiqué dans le planning prévisionnel ci-dessous, l'année 2021 sera consacrée aux études et à la maîtrise d'œuvre et l'année 2022 aux travaux.

Dans un premier temps, la CCBA souhaite donc solliciter de la DETR 2021 une subvention au titre de la maîtrise d'œuvre. Dans un second temps, une fois l'analyse plus fine du coût des travaux et du déménagement du site, la CCBA sollicitera la DETR 2022 au titre des travaux et des frais connexes.

Présentation du plan de financement prévisionnel concernant l'étude et le suivi des travaux :

<i>Désignation</i>	<i>Description</i>	<i>en € HT</i>
Études et Suivi des Travaux	<i>Relevé altimétrique du terrain et des espaces intérieurs</i>	<i>1 550,00€</i>
	<i>Etude du sol (mission G2)</i>	<i>1 500,00€</i>
	<i>Diagnostic amiante et plomb</i>	<i>2 500.00€</i>
	<i>Equipe de maitrise d'œuvre</i>	<i>45 666.00€</i>
	<i>Contrôle Technique</i>	<i>5 708.25€</i>
	<i>Coordinateurs SPS</i>	<i>2 854.13€</i>
	TOTAL	59 778.38€

Ainsi la CCBA, sollicite auprès de la DETR 2021, une subvention de 17 933,54 euros au taux de 30%, d'une dépense de 59 778,38 euros HT pour les études et le suivi des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le lancement de l'opération pour la rénovation de la crèche « Les Pandas » ;
- De Solliciter de l'État une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 17 933.54 €
- D'autoriser le Président à solliciter tout autre financement mobilisable sur ce projet
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 janvier 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-11-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021